

après une recette qui a été reconnue donner de bons résultats et qui est la suivante :

Aluminium	2,38
Zinc	26,19
Étain	71,19
Phosphore	0,24

Mais les personnes qui s'intéressent plus particulièrement à cette question pourront s'adresser avec avantage à M. W. H. Bennett, Regent Street, Londres, qui prétend avoir découvert une méthode de production d'une soudure pour l'aluminium d'un prix beaucoup moins élevé que la soudure ordinaire des étameurs, ainsi qu'un fondant de bas prix. Ces deux moyens auraient, déclare-t-il, donné d'excellents résultats.

Dans le même but, on a également reconnu la possibilité de réunir deux morceaux d'aluminium en plaçant les bords les uns près des autres et en contact intime, de les entourer d'une sorte de moule et en y coulant de l'aluminium liquide jusqu'à ce que les bords en question fondent et se réunissent entre eux.

Le dissolvant principal de l'aluminium est l'acide chlorhydrique, mais de fortes dissolutions de potasse caustique et de soude agissent également sur ce métal. L'acide sulfurique n'agit que très lentement, excepté, ainsi que c'est généralement le cas, quand il y a suffisamment d'acide chlorhydrique pour que l'attaque se fasse rapidement.

L'aluminium pur se comporte au tour à peu près comme le cuivre, mais ses qualités sont améliorées sous ce rapport par le martelage, le laminage et l'étrépage.

En tournant ce métal, il conviendra d'employer un outil de coupe moyenne, plus spécialement encore si le métal est pur, et l'outil, qui devra toujours être bien tranchant, devra être enduit d'un peu de térébenthine ou de lait.

L'outil devra être émoulu de manière à avoir un angle plutôt vif, contrairement à ce qui a lieu lorsqu'on tourne du cuivre ou du laiton ; il pourra avoir un léger rebord à la pointe et avoir la surface supérieure légèrement creuse.

En tournant l'aluminium pur, on devra employer une vitesse un peu moins considérable qu'en tournant du laiton ; mais avec certains des alliages d'aluminium on pourra adopter une vitesse égale à celle employée pour le laiton. — D'après l'*Aluminium World*.

LES TRIBULATIONS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AMÉRICAINES EN EUROPE

De la Semaine :

Suisse.—En 1890, la *New York Life* renonce à opérer en Suisse, ne pouvant pas se soumettre aux prescriptions du Bureau fédéral.

En 1893, l'*Equitable des Etats Unis* ne renouvelle pas sa demande de concession pour les mêmes motifs que la *New York*.

Le 18 janvier 1893, la Suisse refuse à la *Réservé Mutuelle* l'autorisation d'opérer dans ce pays.

Russie.—Le 25 mars 1894, le gouvernement russe interdit en Russie toutes les opérations d'assurances sur la vie avec participation aux bénéfices basées sur l'accumulation des bénéfices pendant une certaine période de temps pour le compte d'un groupe quelconque d'assurés, c'est-à-dire les opérations connues sous le nom d'assurances tontinières ou demi-tontinières.

Conséquence : la *New York Life* et l'*Equitable des Etats Unis* sont obligées de cesser leurs opérations en Russie.

Prusse.—L'*Equitable des Etats Unis* doit renoncer à opérer en Prusse, ne voulant pas s'astreindre à fournir les détails sur les polices d'accumulation.

Le 1er septembre 1895, la *Mutual Life* est expulsée de Prusse.

Le 1er novembre 1895, la *New York* est expulsée de Prusse.

Le 22 novembre 1895, le gouvernement de Prusse défend à la *Mutual Life* de renouveler ou de remettre en activité les polices anciennes sur lesquelles les primes n'ont pas été acquittées à échéance.

France.—En 1895, dans un procès en concurrence déloyale qui lui est intenté par la *Générale*, le Tribunal civil de la Seine (1ère chambre) :

Condamne solidairement la Société la *Mutual Life*, Baudry et Béziat d'Audibert à payer à la *Générale* vingt mille francs à titre de dommages-intérêts ;

“ Ordonne la destruction, même avec l'assistance du commissaire de police si besoin est, des exemplaires qui seront trouvés en quelque lieu que ce soit : 1o d'une brochure intitulée : “ La répartition des bénéfices dans les grandes Compagnies en France,” imprimée à Paris, chez Schiffer, passage du Caire ; 2o d'une brochure intitulée : “ La *Mutual Life*, assurances sur la vie, étudiée au point de vue des assurés en France,” par Baudry la dite bro-

chure imprimée à Paris ; 3o une brochure intitulée : “ L'assurance sur la vie en France. Des causes qui s'opposent à son développement,” par Baudry, la dite brochure imprimée à Paris, chez Schiffer, passage du Caire ; 4o une brochure intitulée : “ La *Mutual Life*, en supériorité sur toutes les Compagnies du monde entier prouvée par ses réponses au journal le *Messager de Paris*,” imprimée à Paris, chez Schiffer sus nommé ;

“ Ordonne, en outre, l'insertion aux frais solidaires des sus nommés, et ce à titre de supplément de dommages-intérêts, du présent jugement dans dix journaux de Paris, des départements et d'Algérie, au choix de la *Générale*, mais sans que le coût de chaque insertion ne puisse excéder 500 francs ;

“ Condamne solidairement la *Mutual Life*, Baudry et Béziat d'Audibert en tous les dépens, dont distraction à M. Engrand, aux offres de droit.”

En 1896, la Cour d'appel de Paris, confirmant le jugement du Tribunal civil :

“ Condamne la *Mutual Life* et Baudry conjointement et solidairement à payer à la *Générale*, à titre de supplément de dommages-intérêts, la somme de 5,000 francs ;

“ Dit qu'il n'y a lieu d'élever le nombre des insertions ordonnées par les premiers juges, mais ordonne que le présent arrêt sera inséré en même temps que le jugement dont est fait appel, et à la suite de ce jugement, aux frais solidaires des appelants, et à ce titre de supplément de dommages-intérêts, dans dix journaux de Paris, des départements et d'Algérie, au choix de la *Générale*, mais sans que le taux de chaque insertion puisse excéder 800 francs ;

“ Ordonne la restitution de l'amende consignée sur l'appel incident ;

“ Condamne les appelants principaux à l'amende et en tous les dépens de leur appel, et ce solidairement et au besoin à titre de supplément de dommages-intérêts ;

“ Condamne la *Mutual Life* et Baudry, et ce, au besoin à titre de supplément de dommages-intérêts, en tous les dépens d'appel, incident, et ce solidairement.”

Ni pasteurisée, ni carburée, et ne contenant aucun in-rédient malsain ; la Labatt's London Ale est la meilleure.